# NE LAISSEZ PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN

#agircontrelesinégalités

# POUR UNE SOCIÉTÉ BURKINABÈ JUSTE, ÉGALITAIRE ET UNIE !

Je vote pour
la réduction
des inégalités

#agircontrelesinégalités

# Chers candidats aux élections présidentielles

Notre pays, le Burkina Faso se classe 182ème sur 189 pays suivant l'indice de développement humain (IDH 2019) avec à la clé une perte de bien-être des populations du Burkina Faso de 30 % due aux inégalités.

Ces inégalités, présentes dans tous les domaines de la vie sont criantes. Nous les subissons dans la vie économique, sociale, politique, les relations de genre etc. Elles impactent de façon plus prononcée les femmes, les jeunes et les personnes déplacées internes. Dans les milieux ruraux et isolés, mis de côté, elles sont omniprésentes.

A titre illustratif :

- Le Burkina Faso reste un pays à deux vitesses : les **20 % les plus aisé-e-s concentrent encore 44 % des revenus, tandis que 80 % de la population se partage les 56 % restants.**
- Un-e habitant-e de la région du Centre-Est vit, en moyenne, exactement 15 ans de moins qu'un-e concitoyen-ne de la région du Centre.
- Un garçon vivant en milieu urbain a 27 fois plus de chances de terminer leur éducation secondaire qu'une fille résidant au même endroit.
- **Chaque enfant de 13 à 16 ans inscrit à l'école dans un foyer modeste appartenant au 20 % les plus pauvres aura 6 camarades issus des classes les plus riches.**
- Les conflits ont affecté plus de 5 millions de personnes, c'est-à-dire, un quart de la population du Burkina Faso, et 2,2 millions de personnes ont aujourd'hui besoin d'aide humanitaire d'urgence
- 88% des enfants déplacés internes n'ont pas d'acte de naissance et partant n'ont pas une existence officielle ;
- Le revenu annuel moyen des hommes ayant un emploi est près de 3 fois plus élevé que celui des femmes
- Le budget du secteur agricole source de vie de plus de 80% de la population a connu une baisse de 38 % entre 2017 et 2019. Et l'élevage principale source de revenus, reçoit en moyenne 10% des dépenses agricoles alors qu´il apporte 35% de valeur ajoutée au secteur agricole.
- A Ouagadougou, le taux de mortalité chez les moins de 5 ans en zone non lotie est deux fois supérieur à celui des zones loties ;
- Les jeunes de 18 à 35 ans ne représentaient que 20 % des élus locaux en 2016 alors qu'ils représentent plus de 30 % de la population totale au Burkina Faso
- Les femmes représentent toujours au moins les deux tiers des victimes de la violence, indépendamment de la région, du milieu de résidence, du groupe d'âge, du niveau d'éducation ou de revenu.
- Malgré être la moitié de la population du pays, les femmes représentent moins du 15% des députés malgré l'instauration du quota genre du 30%. Elles sont également minoritaires dans la politique locale. Dans le Plateau-Central et le Nord, elles représentent un peu moins de 30 % des conseillers municipaux, tandis que dans les régions **Sahel et Cascades, elles représentent seulement 2 à 4 % des élus locaux**.

**Chers candidats**

Ces inégalités sapent les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté et menacent la cohésion sociale. Leur coexistence avec les crises climatique, alimentaire, sanitaire (Covid 19), sécuritaire et humanitaire mettent à mal le contrat social et créent un environnement propice à l'instabilité et à l'insécurité. Cette situation risque de s'amplifier sans une réforme de nos politiques publiques clés pourtant, ces inégalités loin d'être une fatalité sont ne sont que le résultat des choix politiques. Dès lors, pour nous au-delà des discours, un engagement renouvelé à traduire en actes concrets pour réduire les inégalités est nécessaire.

C'est pourquoi, nous coalition d'organisations de la société civile et d'ONG réunies autour de l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso, du Balai Citoyen, de la Confédération Paysanne du Faso, le Secrétariat Permanent des ONG, et de Oxfam au Burkina Faso, nous saisissons l'opportunité de l´élection présidentielle de novembre 2020 pour vous demander de prendre des engagements à réduire les inégalités en intégrant des mesures suivantes proposées de concerts avec une trentaine d' organisations de la société civile dans vos programmes de société:

## 1. Une éducation publique universelle, gratuite, de qualité et accessible pour tous et toutes avec un accent sur l'éducation préscolaire, l'enseignement et la formation technique professionnelle: un moteur indispensable pour relancer l'ascenseur social.

▪ Affecter 30% du budget national à l'éducation pour garantir le renforcement de l`éducation publique universelle, gratuite, de qualité et inclusive ; en insistant particulièrement sur l'amélioration de l'accès de tous et de toutes à l'éducation préscolaire, l'éducation formelle et non formelle, l'enseignement et la formation technique et professionnelle sur l'ensemble du territoire nationale, y compris les enfants vulnérables, et renforcer l'accès des filles au niveau post-primaire, secondaire et supérieur.

▪ Appliquer les textes de l´Etat rendant l'école obligatoire jusqu'à 16 ans particulièrement dans les zones à fort taux de site d'orpaillage et dans les zones affectées par la crise sécuritaire.

▪ Soutenir les efforts déployés pour rétablir des services publics d'éducation dans les régions frappées par des conflits et l'insécurité (directement ou parce que ces régions accueillent des populations déplacées) en allouant plus de budget pour l´éducation, pour faire une réalité la réouverture des plus de 2.500 écoles fermées en raison de l'insécurité.

## 2. Un système de santé et de protection sociale qui réduit l'écart entre les plus riches et les plus démunis : le meilleur vaccin pour lutter contre les inégalités et faire face à de nouvelles pandémies

▪ Affecter au moins 15% du budget national au financement d'un secteur de la santé publique gratuit, permanent et universel pour réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres en matière d'accès aux soins.

▪ Soutenir les efforts déployés pour rétablir des services publics de soins dans les régions frappées par des conflits et l'insécurité (directement, ou parce que ces régions accueillent des populations déplacées) et porter une attention particulière aux régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et des Cascades en augmentant significativement leurs budgets de services essentiels (EHA, santé et nutrition, moyens d'existence et sécurité alimentaire, protection).

▪ Adopter des programmes de protection sociale universelle ancrés sur un registre social unique, qui reçoivent des financements adéquats et qui profitent principalement aux personnes les plus démunies et à la marge du système de santé, les femmes, les personnes en situation de handicap et les populations rurales.

▪ Rendre opérationnel l'Assurance Maladie Universelle en élargissant à toutes les régions du Burkina Faso au profit de toute la population du milieu rural comme urbain.

▪ Face au covid19, augmenter de façon massive et urgente les prestations de protection sociale, en accordant des programmes des transferts en espèces ou en nature à grande échelle pour les couches les plus vulnérables, les travailleurs et travailleuses du secteur informel et ceux qui ont vu leur revenu suspendu, y compris les personnes déplacées et les communautés hôtes, ceux des zones rurales et des communautés urbaines les plus démunies.

## 3. Politiques fiscales plus progressives : l'effort budgétaire pour se relever de la crise du Covid-19 doit être équitablement réparti selon les capacités contributives de chacune et chacun

▪ Face aux pertes en recettes fiscales et l'impact de la covid19, le pays doit **instaurer de façon immédiate un impôt d'urgence et de solidarité sur le patrimoine net des grandes fortunes** (5% d'impôt net sur la fortune des 5% les plus riches de la population) afin de financer la réponse à la crise socio-économique du coronavirus de façon urgente et rapide.

▪ De façon progressive, il faut élargir l'assiette fiscale en vue d'améliorer les ressources propres de l'État et augmenter l'équité du système fiscal : **créer de nouveaux impôts additionnels tels que l'impôt écologique sur l'exploitation des ressources naturelles, l'impôt sur la fortune, l'impôt sur la propriété, et réduire le poids des taxes sur la consommation (TVA) des biens de premières nécessités,** qui ont tendance à pénaliser de façon disproportionnée les personnes les plus démunies.

▪ **Formaliser le secteur informel** en vue

#agircontrelesinégalités

AU BURKINA FASO,
ON VIT EN MOYENNE
15 ANS DE MOINS

DANS LA REGION CENTRE-EST
QUE DANS LA REGION
CENTRE

Je vote pour la réduction des inégalités

SUR UN ÉCHANTILLON DE
387 609 PERSONNES
DÉPLACÉES
À L´INTÉRIEUR DU PAYS,

88 % DES ENFANTS
N´AVAIENT PAS
D´ACTE DE NAISSANCE

#agircontrelesinégalités

#agircontrelesinégalités

31,5 %
DES AGRICULTEURS
MASCULINS SONT PROPRIÉTAIRES
DE LEURS TERRES

CONTRE 7,4 % DES
AGRICULTRICES

Je vote pour la réduction des inégalités

#agircontrelesinégalités

SUR UN ÉCHANTILLON DE
387 609 PERSONNES
DÉPLACÉES
À L´INTÉRIEUR DU PAYS,

SEULEMENT 28 % POSSÉDAIENT
UNE CARTE D´IDENTITÉ

Je vote pour la réduction des inégalités

Je vote pour la réduction des inégalités

A OUAGADOUGOU,
LE TAUX DE MORTALITÉ
CHEZ LES MOINS DE 5ANS

EN ZONE NON LOTIE
EST DEUX FOIS SUPERIEUR
QU´EN ZONE LOTIE

#agircontrelesinégalités

#agircontrelesinégalités

TOUTE SITUATION
DE HANDICAP
MULTIPLIE PAR DEUX FOIS

LA PROBABILITÉ QU´UN
ENFANT NE FRÉQUENTE
JAMAIS L´ÉCOLE

Je vote pour la réduction des inégalités

#agircontrelesinégalités

EN ZONE RURALE,
47,5 % DE LA POPULATION
VIT EN DESSOUS
DU SEUIL DE PAUVRETÉ,

CONTRE 13,7 %
EN MILIEU URBAIN

Je vote pour la réduction des inégalités

Je vote pour la réduction des inégalités

LES 20 % LES
PLUS AISÉ-E-S

CONCENTRENT 44 %
DES REVENUS

#agircontrelesinégalités

#agircontrelesinégalités

UN MILIEU URBAIN LE
M³ D´EAU POTABLE FAIT

188F CONTRE 500F
EN MILIEU RURAL

Je vote pour la réduction des inégalités

d'imposer à la hauteur de leurs gains les grands opérateurs économiques qui s'y cachent.

▪ Appliquer scrupuleusement la loi qui consacre le **paiement de 1% du chiffre d´affaire de l´or pour alimenter le fonds minier** de développement local.

▪ Il faut identifier les entreprises qui ont réalisé des profits plus élevés qu'en période hors pandémie et **promulguer un impôt exceptionnel sur ces profits** ; et **refuser le soutien public à des entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale** et conditionner tout soutien public à la publication par les entreprises d'information sur les impôts qu'elles payent et leurs activités dans chaque territoire où elles opèrent.

▪ **Suspendre le paiement de la dette** prévu en décembre afin de créer une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour éviter l'effondrement économique du pays.

▪ Assurer la **participation active de la population et de la société civile** pour s'assurer que les mesures fiscales soient utilisées en réponse à la pandémie et crise postcovid19 selon des mécanismes équitables.

## 4. Renforcer la protection des droits du travail et adopter des politiques favorisant un marché du travail inclusif qui assure un travail digne et de qualité, en particulier aux femmes et à la jeunesse

▪ Intégrer les travailleuses et les travailleurs du **secteur informel et les producteurs et productrices agricoles** dans les **régimes et les mécanismes d'assurance sociale.**

▪ Instaurer une **politique nationale de l'emploi** qui garantit les **opportunités et les droits au travail, salaires dignes, la santé et la sécurité au travail**, et qui répond aux besoins des collectifs les plus démunis, et en particulier, au besoin des jeunes et femmes ruraux, les plus frappés par le sous-emploi, l'informalité et la précarisation.

▪ Encadrer adéquatement **l'exploitation artisanale de l'or** en application des loi 028-2008/AN et loi 029-2008 portant Lutte Contre La Traite Des Personnes Et Les Pratiques Assimilées et le décret n°2016-504/PRES/PM/MFPTS/MS/MFSNF du 9 Juin 2016 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants.

## 5. Mieux soutenir les politiques agro sylvo pastorales, fauniques et halieutiques avec un souci de justice et d'équité afin de mieux accompagner les producteurs et productrices familiaux :

▪ **Affecter au moins 10 % du budget national au soutien du secteur agricole** surtout dans les secteurs productifs, et **allouer 30 % du budget du secteur agricole au sous-secteur de l'élevage, et injecter au moins 18 milliard CFA par an pendant 5 ans** pour l´acquisition des intrants et équipements agricoles et zootechniques.

▪ **Etendre à toutes les communes rurales les services fonciers ruraux fonctionnels** dotés de moyens humains et financiers pour l´accès et la sécurisation des terres rurales aux exploitations familiales, aux jeunes, aux femmes aux éleveurs et pasteurs.

▪ **Opérationnaliser les dispositions du code général des collectivités territoriales** qui stipulent que le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation.

## 6. Des politiques d'adaptation efficaces face au changement climatique qui renforcent les capacités de prévention et de résilience des populations les plus directement touchées :

▪ Opérationnaliser le **Fonds d'Intervention pour l'Environnement** (FIE) dans l'ensemble des 13 régions du Burkina Faso particulièrement dans les régions du Sahel et de l'Est.

▪ **Accompagner les collectivités territoriales à intégrer les Plans Nationaux d'Adaptation dans leurs plans locaux de Développement,** avec une participation réelle des femmes, jeunes et autres groupes marginalisés, afin de garantir que les plans intègrent leurs besoins différentiés.

▪ Impliquer les acteurs locaux du secteur dans **l'élaboration de la stratégie nationale de promotion de l'Agroécologie**.

## 7. La promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans tous les domaines de la vie :

▪ Faire converger de manière acceptable le droit coutumier avec le cadre législatif en vue **d'éradiquer les inégalités en matière d'héritage et d'accès à la terre et autres moyens de production.**

▪ Mettre en place des **campagnes de sensibilisation et de dialogue** entre les différentes communautés pour faire converger de manière acceptable le cadre législatif et le droit coutumier en matière d'héritage et d'accès à la terre.

▪ Mettre en œuvre et soutenir les **actions de promotion des ressources productives et formatives au profit des femmes** (crédit adapté, technologie adaptée, accès à la terre, aux intrants, eau, assainissement et énergie) y compris **le renforcement des capacités des femmes leaders sur des thématiques diverses** (gestion des crédits, la participation politique, entreprenariat, organisations en coopératives des femmes suivant la réglementation OHADA, etc.).

▪ **Appliquer la loi portant fixation du quota genre de 30% révisée en janvier 2020** pour une participation et une représentation des femmes dans les instances électives et nominatives.

## 8. Pour une gouvernance inclusive à tous les niveaux de décision et une protection et une extension de l'espace civique : les chocs en matière de santé publique ou de sécurité ne doivent pas servir d'excuse pour faire marche arrière sur les droits civils et politiques

▪ **Opérationnaliser la loi portant accès à l'information** à travers l'adoption d'un décret d'application.

▪ **Renforcer l'Autorité Supérieure du Control de l'Etat et Lutte contre la Corruption** (ASCE/LC) de ressources (humaines, matérielles, financières, législatives, etc.) pour mener à bien sa mission de lutte contre la corruption jusqu´au niveau local.

▪ **Renforcer la transparence sur la gestion des ressources publiques** à travers la fourniture d´informations justes aux citoyens et la culture de la redevabilité, en vue d'inciter les contribuables à plus de civisme fiscal et renforcer les relations entre gouvernants et gouvernés.

▪ P**ositionner les organisations de femmes et de jeunes dans les instances politiques et techniques des cadres sectoriels de dialogue** du référentiel national public par la prise de degré et nommer les femmes (30%) et les jeunes (30%) à des postes stratégiques et de décisions (Ministre, DG et président-e d'institution).

▪ **Réviser la Loi 044 – Article 312, alinéa 14 du code pénal**, de manière à garantir la liberté d'expression des citoyens et devenir un vrai contrepoids démocratique dans le contrôle de l'action de l'État.

## 9. Une réponse humanitaire qui répond de façon adéquate, suffisante et redevable aux besoins des plus vulnérables y compris les femmes et des jeunes :

▪ **Mettre la protection de toutes les populations au cœur de toutes les interventions humanitaires** en : 1) mettant en place des mesures claires de prévention des abus et des violences ; 2) mettant en place des systèmes et mécanismes sûrs et anonymes d'alertes et de recours/plaintes pour les populations victimes de violences; 3) en assurant un accès à une justice effective, équitable et rapide pour les victimes d'abus et de violences et en assurant une protection effective de ces victimes/survivant(es) ; 4) en assurant une prise en charge effectives et spécifiques des besoins et vulnérabilités des femmes et des jeunes.

▪ **Renforcer les capacités des acteurs locaux en vue d'un leadership humanitaire local pour une réponse plus sûre et adaptée** qui permet la continuité des services essentiels malgré les conditions d'accès limité. Cela passe par une meilleure implication et une promotion du leadership des communautés et acteurs locaux à tous les stades des réponses, la mise en place d'un dialogue effectif et continu entre les communautés affectées et les acteurs humanitaires.

▪ **Favoriser les programmes humanitaires de type transferts monétaires et renforcer les mécanismes de protection sociale** qui permettent de réduire la dépendance des personnes vulnérables vis-à-vis de la communauté

et de l'aide humanitaire.

▪ S'engager à **réévaluer les politiques de gestion des ressources et services de base** ainsi que l'impact d'une gestion inéquitable sur les conflits et mettre en place des politiques de gestion de l'eau plus équitables, inclusives et sensibles aux conflits.

▪ **Promouvoir des initiatives de paix inclusives au niveau local et national** qui permettent de gérer de façon pacifique et équitable les conflits/différents et tensions au sein des populations ou entre les populations et les autorités, assurent l'inclusivité, le droit de parole et la sûreté de tous et toutes y compris les femmes, les jeunes et les personnes qui se sentent exclues ou stigmatisées. S'assurer que les voix de toutes les populations puissent s'exprimer sans crainte, soient entendues et respectées dans les efforts de résolution des conflits.

## 10. Disposer de statistiques et de données fiables, détaillées et fréquentes sur les inégalités de tous types : le premier pas pour réduire les inégalités

▪ Pour atteindre l'objectif de réduire les inégalités, il faut disposer de données **fiables, détaillées et régulièrement actualisées** sur les niveaux de revenu et de richesses au Burkina Faso. Ces données doivent également être de qualité, être communiquées à une fréquence appropriée et être ventilées sur plusieurs axes d'inégalité dans divers domaines : santé, éducation, sécurité alimentaire et nutritionnelle, travail digne ou participation politique. Le corpus ainsi collecté doit permettre de fixer des objectifs de réduction des inégalités, ainsi qu'en faire un suivi à la hauteur des enjeux.

Face aux défis économiques, sanitaires et sécuritaires du pays, il faut promouvoir un nouveau contrat social qui vise à réduire les inégalités et contribue à bâtir un Burkina Faso plus résilient, équitable et en paix. Pour une société burkinabè juste, égalitaire et unie, mettons fin aux inégalités !

www.agircontrelesinegalites.com | Facebook.com/agircontrelesinégalités